

« Ne faisons pas de l'enseignement privé un bouc émissaire »

Pascal Balmand, secrétaire général de l'enseignement catholique, répond aux polémiques sur la mixité sociale et sur la théorie du genre

ENTRETIEN

Ces dernières semaines, l'enseignement privé catholique, qui scolarise 20% des élèves, est au centre de plusieurs controverses. On l'accuse d'être en partie responsable de la ségrégation sociale au collège; on le soupçonne de « capter » les familles opposées à la réforme du collège. Et voilà qu'est relancé, par la voix du pape François, le débat sur une prétendue « théorie du genre » dans les manuels scolaires. Dans l'entretien qu'il accorde au *Monde* à l'occasion de sa conférence de rentrée, mardi 4 octobre, le secrétaire général de l'enseignement catholique, Pascal Balmand, répond à ces polémiques.

Le pape a accusé, dimanche, les manuels scolaires français de propager un « sournois endoctrinement de la théorie du genre ». Dans ce débat, comment vous positionnez-vous ?

Le pape est dans son rôle quand il s'agit de parler de la personne humaine et de son éducation. Je n'ai pas connaissance précise des circonstances de son propos. Ce qu'il a dit ne procède pas d'une étude de l'ensemble des manuels français.

Il y a parfois des erreurs dans les manuels. Je pense, par exemple, à un livre d'histoire dont faisait écho la presse récemment, qui présente la laïcité sous un jour parfaitement inexact – comme le « refus de toute expression religieuse dans l'espace public », alors que c'est tout l'inverse ! Mais, à ma connaissance, dans l'ensemble des manuels, il n'y a pas de propa-

gation de la théorie du genre.

Autre débat : celui sur la mixité sociale. Deux études publiées en septembre, l'une par Thomas Piketty, l'autre par le ministère de l'éducation, pointent le rôle clef joué par le privé dans la ségrégation au collège...

Je crois à l'insuffisance d'une approche exclusivement statistique, en raison de l'extrême diversité territoriale. Si vous considérez Paris, la Franche-Comté ou la Bretagne, vous n'aurez pas le même visage de l'enseignement catholique. Dans ces deux dernières régions, nos établissements ont des populations très similaires à celles des établissements publics. A Paris, comme dans d'autres centres de grandes agglomérations, nous avons des collèges très favorisés, mais ils ne sont pas le tout, loin s'en faut. L'enseignement catholique assume ses responsabilités, mais n'en faisons pas trop vite un bouc émissaire qui absoudrait les politiques publiques. Il faudrait aussi parler de l'accroissement des clivages socio-économiques, du rôle de la politique de la ville et des disparités territoriales...

Peut-on envisager, comme le suggère M. Piketty, de soumettre les collèges privés à une procédure unique d'affectation des élèves en fonction de leur secteur d'habitation ?

C'est constitutionnellement impossible. Nos établissements ne fonctionnent pas sur la base d'une affectation administrative des élèves, mais sur le principe de la liberté des familles de choisir entre

le public et le privé. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas travailler en phase avec les politiques publiques. Nous sommes d'ailleurs associés aux expérimentations en faveur de la mixité lancées dans une vingtaine de territoires.

En 2015, vous avez annoncé un plan « pour les réussites » afin d'inciter vos établissements à accueillir d'autres publics que les bons élèves de milieux favorisés. Où en est-il ?

Il a été initié en 2008 et nous y mettons un coup d'accélérateur en cette rentrée. Chaque année, nous répartissons les nouveaux emplois ou redéployons des postes en fonction des évolutions démographiques, mais une partie des postes – environ un tiers – est affectée aux établissements qui s'engagent

« A ma connaissance, dans les manuels, il n'y a pas de propagation de la théorie du genre »

dans ce plan. En cette rentrée, nous y consacrons 207 postes, et nous comptons en attribuer 300 en 2017. Au total, ce plan a bénéficié de 983 postes depuis 2008 : ils ont permis de créer des classes ou des dispositifs pour accueillir des élèves handicapés, en difficulté, décrocheurs, enfants précoces, jeunes migrants..., ou encore d'ouvrir de nouveaux établissements

en zone défavorisée ou rurale.

Ce coup de pouce financier est-il suffisamment incitatif ?

La culture de l'enseignement catholique ne repose pas sur des injonctions, mais sur une confiance aux acteurs. On peut toujours objecter que rien ne les oblige à suivre cet engagement national. Mais nos chefs d'établissement sont portés par une même mission d'Eglise. Je suis certain que tous s'inscrivent, selon des modalités variables, dans ce que nous nous efforçons de mettre en place. D'ailleurs, nous avons reçu plus de propositions de projets que ce que nous pouvons financer.

Les détracteurs de la réforme du collège craignent que les familles ne « fuient » vers les établissements privés, où peuvent être maintenues les options latin-grec, les classes bilangues, etc. Que montrent vos effectifs d'élèves en cette rentrée ?

Nous observons une progression sensible des effectifs, dans le primaire comme dans le secondaire. Je crois plutôt à un effet démographique, variable selon les territoires, et un certain attrait de nos établissements, pas plus important dans le second degré que dans le premier. De plus, il faut rappeler que nous appliquons la réforme. Elle se met en place tranquillement, parfois avec optimisme, parfois avec des réticences, mais les équipes sont au travail, essayant de déployer tout ce qu'il y a d'intéressant dans cette réforme. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
AURÉLIE COLLAS

0,9%

La hausse des effectifs de l'enseignement privé catholique

Les écoles, collèges et lycées de l'enseignement privé catholique ont enregistré à la rentrée 2016 une hausse de 0,9% de leurs effectifs d'élèves. Les écoles primaires ont accueilli 5 665 élèves de plus, soit + 0,7% par rapport à la rentrée 2015. Les collèges et lycées comptent 11 965 élèves supplémentaires (+ 1%).